



PROJET ÉOLIEN VÖELFLING-LES-BOUZONVILLE

INTERVENT
l'élan de l'énergie renouvelable

INTERVENT SAS est un développeur de projets éoliens créé en 2002. L'un de ses principaux atouts est de disposer d'un savoir-faire spécifique lui permettant de maîtriser toutes les phases du projet, de la conception d'un parc éolien à son financement.

INTERVENT et son équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans votre projet en travaillant de concert avec l'ensemble des acteurs locaux.

Un parc éolien est une première étape ouvrant la voie vers de nombreux sujets. Nous nous réjouissons de vous accompagner et de vous faire partager notre vision de cette transition.

**CONSULTER LA PAGE INTERNET
DÉDIÉE AU PROJET**

[http://www.intervent.fr/
Voelfling-lès-
Bouzonville](http://www.intervent.fr/Voelfling-lès-Bouzonville)



Les problèmes de sécheresse et d'irrigation, les rendements aléatoires de certaines cultures, l'impact sur les populations d'arbres et l'occurrence de maladies sont autant de signaux de notre quotidien, révélateurs du changement climatique et d'un modèle énergétique à bout de souffle. En combinant la réduction de notre consommation et le développement des énergies renouvelables, nous avons la possibilité, ensemble, d'inventer un nouveau modèle de prospérité, garantissant à tous l'accès à une énergie durable.

Aujourd'hui, faire ce choix permet de satisfaire les besoins essentiels de tous, dans un contexte de durabilité sociale environnementale, mais également de réellement dynamiser l'économie locale grâce aux retombées qui en découlent.

Le territoire de la commune présente ce potentiel pour mettre en œuvre cette transition vers un autre modèle énergétique, notamment par la mise en place d'un projet éolien.

La commune a souhaité en juin 2019 poursuivre le développement de ce projet. Suite aux résultats ces dernières semaines des enquêtes de servitudes techniques, nous avons souhaité vous informer.

Vous trouverez dans ce bulletin le point sur l'avancée de ce projet. Nous vous invitons également à consulter la page internet dédiée qui mettra à disposition de tous les éléments du projet ainsi que les études qui seront réalisées.



3 à 4 éoliennes

Les emplacements qui dépendent des études à venir intégreront la recherche de l'éloignement maximal des habitations. (la réglementation impose au minimum 500 m)



8.000 foyers

alimentés en électricité (Hors ECS)



32.000 € / éolienne

(3MW) de retombées économiques pour les collectivités locales tous les ans (dont plus de la moitié pour la commune)

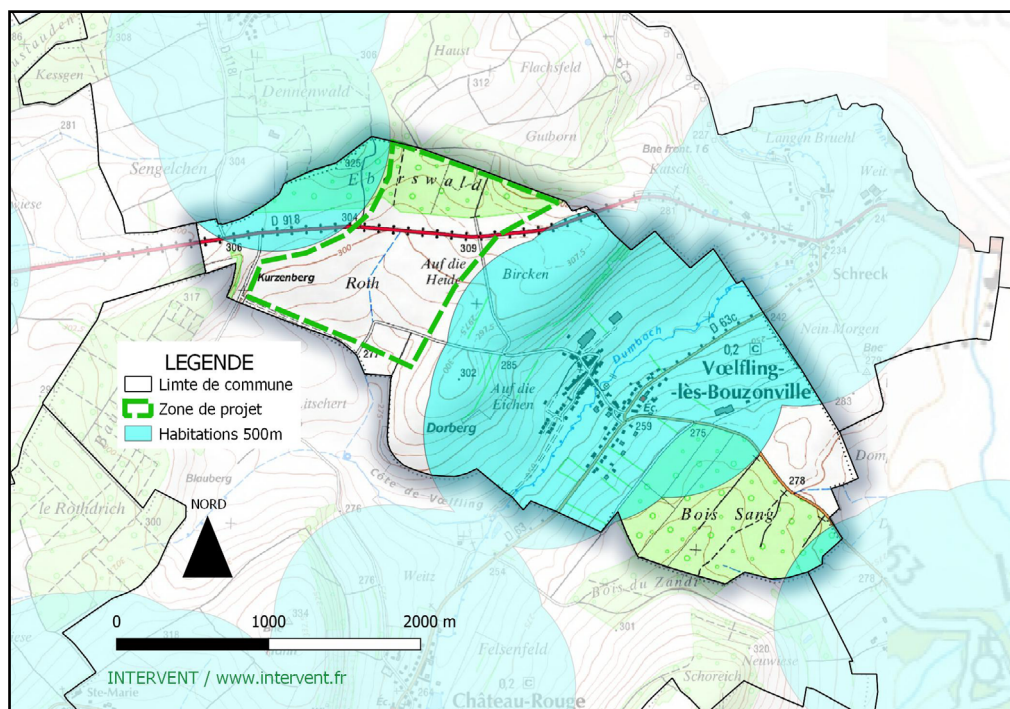
OÙ SE SITUE LE PROJET ?

Sur la commune de Voëfling-lès-Bouzonville, de part et d'autre de la route départementale D 918.

OÙ EN EST-ON ?

Suite à une recherche régionale sur le potentiel éolien dans le département de la Moselle, Monsieur Haurit, responsable de projets, a initié les premiers échanges sur le site.

Mi-2019, le conseil municipal puis les propriétaires de terrains ont donné leur accord de principe pour la poursuite du projet. Une analyse un peu plus approfondie a été réalisée avec notamment une enquête des servitudes techniques. Il en est ressorti que le projet semblait possible.



A SUIVRE ?

Il faut maintenant réaliser les études détaillées qui permettront d'analyser les points les plus importants pour un parc éolien à savoir le paysage, le milieu naturel et l'acoustique.

Un rendu intermédiaire sera fait puis à l'issue de ces études des implantations pourront être envisagées.

DÉVELOPPEMENT

Prospection / ~ 2 ans

Etudes détaillées / 1 à 2 ans

Instruction et demandes d'autorisation / ~ 2 ans

Financement / < 1 an

CONSTRUCTION



1 à 2 ans
puis mise en service

EXPLOITATION



~ 25 ans
puis démantèlement

COMPRENDRE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE...



À QUOI SERVENT LES ÉOLIENNES ?

Elles servent à produire de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable.

Une éolienne d'une puissance de 3MW produit l'équivalent de la consommation annuelle de 2.000 foyers (hors Eau Chaude Sanitaire, sur la base d'une consommation de 4.200kWh/an [source : Guide éolien de l'ADEME 2019].

Ainsi un projet de 4 éoliennes sur votre commune pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 8.000 foyers, soit 100 fois la population de Voëfling-lès-Bouzonville.



L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?

Un parc éolien doit faire l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) délivrée par le Préfet.

Ces dossiers demandent des études précises et rigoureuses sur le milieu naturel (les écosystèmes, la faune, la flore, les habitats naturels, etc.), le milieu physique (la géographie, la topographie, l'occupation du sol, etc.), le milieu humain (les activités humaines, les transports, les sites, les monuments, le patrimoine archéologique...) et le paysage

Elles sont réalisées sur plusieurs années et permettent la définition, avec les acteurs locaux (élus, habitants,

gestionnaires et exploitants, chasseurs...) d'une implantation optimale des éoliennes.



QUE DEVIENNENT LES ÉOLIENNES EN FIN DE VIE ?

La durée d'exploitation d'une éolienne est en moyenne de 20 ans et peut aller jusqu'à 25 ans pour les éoliennes les plus récentes.

La réglementation précise, dans l'article L553-3 du Code de l'environnement, que l'exploitant du parc est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Dès l'installation du parc, conformément à la réglementation, nous devons constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement. Le montant fixé par arrêté ministériel s'élève à 50.000€ par éolienne.

Les premiers démantèlements réalisés confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. En fin de vie les éoliennes sont démantelées et recyclées:

- L'acier et le béton (90 % du poids d'une éolienne terrestre), le cuivre et l'aluminium (moins de 3 % du poids) sont recyclables à 100 %.
- Les pales, constituées de composite associant résine et fibres de verre ou carbone (6 % du poids de l'éolienne), sont utilisés aujourd'hui comme combustible en cimenterie. [source : ADEME 2019]

A l'initiative des salariés de la société Intervent, une plateforme « Eolien Maintenant » a été mise en place.

Celle-ci, par le biais de courtes vidéos, permet de répondre aux questions des habitants sur l'éolien.

Nous vous invitons ainsi à vous rendre sur le site www.eolien-maintenant.fr pour trouver les réponses à vos questions.